

**REGLEMENT**  
**- TRIATHLON CROSS RELAIS BILLÈRE**  
**TRIATHLON**  
**- AQUATHLON ENFANTS**  
**SAMEDI 07 SEPTEMBRE**  
**2019**

### Article 1 : Date et lieu

Le Triathlon Cross Relais de Billère Triathlon est organisé le Samedi 07 Septembre 2019 par le Billère Athlétique Triathlon.

En préambule à cette épreuve, un Aquathlon est organisé pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.

Le lieu de départ et d'arrivée des 2 manifestations sportives est situé au niveau de la Piscine, rue du Golf à Billère.

### Article 2 : Distances et déroulé

**Triathlon Cross Relais** : accessible à partir de 14 ans, se décline de la manière suivante :

▪ **Distances :**

- \* 200 mètres natation +
- \* 5 km de VTT (sur les berges du gave) +
- \* 1,5 km de course à pied.

▪ **Déroulé :**

- \* Chaque équipe est composée de 4 équipiers.

✓ L'organisation souhaite privilégier et valoriser la participation d'équipes mixtes avec une parité parfaite : 2 Hommes et 2 Femmes (\*)

*(\*) : L'équipe considérée comme vainqueur du Triathlon Cross Relais de Billère sera une équipe mixte avec parité parfaite « 2H et 2F », et ce, même si une équipe exclusivement masculine réalise un meilleur chrono.*

- ✓ Bien évidemment, les équipes exclusivement masculines et féminines seront aussi les bienvenues.
- \* Chaque équipier effectue les 3 disciplines (natation, VTT, course à pied).
- \* Après avoir effectué les 3 disciplines, l'équipier passe le relais à l'équipier suivant.
- \* Le classement est établi à l'issue du passage du 4<sup>e</sup> et dernier équipier.

**Aquathlon** : se décline en 2 épreuves :

- **Course enfants (8 à 10 ans) :**
  - \* 100 mètres natation +
  - \* 1000 mètres de course à pied.
- **Course enfants (11 à 13 ans) :**
  - \* 200 mètres natation +
  - \* 1500 mètres de course à pied.
- **Déroulé :**
  - \* Les courses enfants (8 à 10 ans) puis (11 à 13 ans) inaugureront l'après-midi sportive.
  - \* Contrairement aux années passées et suite à l'augmentation des distances, les participants ne feront qu'une seule manche.
  - \* Pour chaque course, le classement sera établi à l'issue de cette manche unique.

### **Article 3 : Engagements et droits d'inscription**

Les engagements doivent être effectués par internet.

- Renseignements sur le site: [www.billere-triathlon.com](http://www.billere-triathlon.com)
- Date limite d'inscription : Jeudi 05 Septembre 2019 à minuit.

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 40 € par équipe pour le Triathlon Cross Relais.
- 5 € pour l'Aquathlon.

**ATTENTION** : Pas d'inscription le jour de la course.

**Triathlon Cross Relais** : En cas de blessure ou maladie d'un des équipiers, possibilité de remplacer l'équipier blessé ou malade par un équipier extérieur à l'équipe, ou par un équipier faisant déjà partie de l'équipe initiale ; dans ce cas, ce dernier effectuera 2 relais complets.

*Nota : Si un équipier effectue 2 relais, son équipe sera certes classée mais ne pourra, en aucun cas, prétendre au podium du Triathlon Cross Relais.*

En cas d'annulation de l'inscription, les frais d'engagement de l'équipe ne seront pas remboursés.

**Aquathlon** : En cas de blessure ou maladie d'un participant, le prix de l'engagement sera conservé par l'organisation pour traitement des formalités administratives.

## **Article 4 : Annulation des épreuves**

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

## **Article 5 : Dossards et briefing d'avant-course**

La remise des dossards aura lieu sur le parking de la piscine de Billère, le 07 Septembre 2019 :

- Pour l'Aquathlon : de 12h30 à 13h15.
- Pour le Triathlon Cross Relais : de 13h00 à 14h00.
- L'organisation ne fournira pas d'épingles.

ATTENTION, un briefing d'avant-course (OBLIGATOIRE POUR TOUS) sera organisé :

- Pour l'Aquathlon : à 13h20.
- Pour le Triathlon Cross Relais : à 14h20.

## **Article 6 : Licences ou certificats médicaux**

Au regard de l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés FF Tri, FSGT et UFOLEP devront présenter leur licence lors du retrait du dossard.

Les non licenciés devront présenter lors de l'engagement un certificat médical portant la mention : "*Apte à la pratique du Triathlon ou de l'Aquathlon EN COMPETITION*" daté de moins de 1 an.

Les mineurs non-licenciés, en plus du certificat mentionné ci-dessus devront aussi présenter :

- Une autorisation parentale avec attestation sur l'honneur des parents mentionnant que leur enfant est apte à la pratique de la natation sur 25 mètres.

## **Article 7 : Règles et responsabilités**

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisation en cas de dommages et de séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## **Article 8 : Dopage**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

## **Article 9 : Parcours**

**Triathlon Cross Relais** : L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé :

- La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur et/ou extérieur de la piscine de Billère (25m).
- La partie VTT se déroulera sur les berges du Gave, côté Billère.

- La partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe/bitume)

**Aquathlon** : L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé :

- La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur ou extérieur de la piscine de Billère (25m).
- La partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe/bitume).

## **Article 10 : Reconnaissance des parcours**

**Triathlon Cross Relais** : Tous les concurrents seront invités à effectuer une reconnaissance des parcours VTT et pédestre. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

**Aquathlon** : Tous les concurrents seront invités à effectuer une reconnaissance du parcours pédestre. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

## **Article 11 : zone de transition**

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement qui lui est attribué dans la zone de transition. Cette zone de transition sera interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

## **Article 12 : Equipement obligatoire**

**Triathlon Cross Relais** : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, VTT et casque, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis : les dossards.

- Le port du casque sera obligatoire lors de l'épreuve VTT. Le port du dossard sera obligatoire lors des épreuves VTT et pédestre. Ce dernier devra être visible de face à tout moment de la course.

**Aquathlon** : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis : les dossards.

- Le port du dossard sera obligatoire lors de l'épreuve pédestre. Ce dernier devra être visible de face à tout moment de la course.

**ATTENTION** : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de l'épreuve de course à pied.

## **Article 13 : Horaires des épreuves**

Le départ des épreuves aura lieu à la piscine de Billère le Samedi 07 Septembre à **13h30**.

Chronologie des épreuves :

- 13h30 : Aquathlon (enfants 8 à 10 ans)
- 13h50 : Aquathlon (enfants 11 à 13 ans)
- 14h15 : Remise des prix Aquathlon
- 14h30 : Triathlon Cross Relais

## **Article 14 : Retrait d'un participant**

L'organisation aura le pouvoir de retirer un participant s'il ne se conforme pas au règlement ou si elle estime que son état de santé ne lui permet pas de continuer.

## **Article 15 : local sécurité**

Une organisation de secours sera mise en place avec un local et son matériel, ainsi que 3 secouristes.

## **Article 16 : Ravitaillement**

Un ravitaillement en eau et fruits sera à la disposition des concurrents à proximité de la ligne d'arrivée.

## **Article 17 : Récompenses et remise des prix**

**Triathlon Cross Relais** : L'horaire de la remise des prix sera défini ultérieurement, fonction du nombre de participants.

Seront récompensées les 3 premières équipes :

- **Mixtes avec parité parfaite « 2H et 2F » (\*)**
- Hommes,
- Femmes.

***(\*) : L'équipe considérée comme vainqueur du Triathlon Cross Relais de Billère sera une équipe mixte avec parité parfaite « 2H et 2F », et ce, même si une équipe exclusivement masculine réalise un meilleur chrono.***

Seront aussi récompensés :

- Le meilleur relayeur Homme (KOM) sur le cumul des 3 épreuves.
- La meilleure relayeuse Femme (KOM) sur le cumul des 3 épreuves.

Les équipes dans lesquelles un même participant aura effectué 2 relais, pour cause de blessure ou d'absence du participant initialement prévu, ne pourront pas figurer sur les différents podiums de l'épreuve.

Pas de classement par catégories d'âge.

Un lot sera offert à tous les participants.

**Aquathlon** : La remise des prix aura lieu à **14h15**.

Pour chaque course, seront récompensés les 3 premiers garçons et les 3 premières filles.  
Un lot sera offert à tous les participants.

### **Article 18 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, et en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité présentées lors du briefing d'avant-course.

### **Article 19 : Photos**

Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos ou vidéos prises lors de l'évènement à des fins de communication ultérieures.